



## Conseil communautaire du 11 juillet 2023

### Compte-rendu

Le mardi 11 juillet 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence d'Emmanuel RAT.

#### **Date de la convocation : le mardi 4 juillet 2023**

#### **Étaient présents :** *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry), Pascal MUSLIN (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Claudie LABAUME (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), soit 30 conseillers.

#### **Étaient absents :**

Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye) : pouvoir à Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire)  
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)  
Evelyne BOURGOIN (Briare) : pouvoir à Frédéric GARDINIER (Briare)  
Edwige SIGNET (Briare) : pouvoir à Dominique GIRAULT (Briare)  
Alain CHARMETANT (Briare) : pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)  
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)  
Didier HOUDMON (Escrignelles)  
Jacques EUGENE (Faverelles) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)  
Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais) : pouvoir à Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire)  
Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire) : représenté par sa suppléante Claudie LABAUME  
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)  
Blandine LECHAUVE (Thou)

**Secrétaire de séance :** Jérémy NOËL

### **AFFAIRES GENERALES**

Rapporteur : Emmanuel RAT

#### **2023-151 RECOURS A L'APPRENTISSAGE**

Le conseil communautaire a délibéré à l'unanimité

## **2023-152 CONSULTATION DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE**

2024 Le conseil communautaire a délibéré à l'unanimité

## **ASSAINISSEMENT, VOIRIE, GEMAPI**

Rapporteur : Michel LECHAUVE

### **2024-153 ASSAINISSEMENT : AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION AVEC SUEZ**

Le conseil communautaire a délibéré à l'unanimité

### **2024-154 GEMAPI – ENTRETIEN DES DIGUES AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE – REPARTITION DES COUTS**

Le conseil communautaire a délibéré à l'unanimité

### **2024-155 GEMAPI – MISE EN PLACE DES CONVENTIONS POUR LA GESTION DES DIGUES AVEC LE DEPARTEMENT DU LOIRET**

Le conseil communautaire a délibéré à l'unanimité

## **AMENAGEMENT, MOBILITE, ENVIRONNEMENT, URBANISME**

Rapporteur : Hervé JACQUIER

### **2024-156 OPAH-RU DE BRIARE – OBJECTIFS ET FINANCEMENTS**

Le conseil communautaire a délibéré à l'unanimité

## **FINANCES - ECONOMIE**

Rapporteur : Emmanuel RAT

### **2024-157 BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE**

Le conseil communautaire a délibéré à l'unanimité

### **2024-158 BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DECISION MODIFICATIVE**

Le conseil communautaire vote la présente décision modificative à l'unanimité.

## **TOURISME COMMUNICATION**

Rapporteur : Valérie VICHERAT

### **2024-159 CONVENTION DE PARTENARIAT « LA ROUTE DE LA ROSE »**

Le conseil communautaire a délibéré à l'unanimité

**2024-160 TARIFS DE L'OFFICE DE TOURISME TERRES DE LOIRE ET CANAUX**

Le conseil communautaire a délibéré à l'unanimité

**2024-161 EXTENSION DU SIEGE COMMUNAUTAIRE – DEPOT DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président à signer la demande de permis de construire telle que présentée.